

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

**Objet : Remboursement sinistre véhicule municipal – convention
insertion association Le Tremplin**

**Date de convocation :
Le 22 novembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Fabien DECOURSELLE
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI
Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 22**

**Pour : 22
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

M. le Maire expose au Conseil que dans le cadre de la mise à disposition de personnel au sein des services techniques par le biais d'une convention de mise à disposition signée avec l'association d'insertion Le Tremplin, un sinistre concernant deux véhicules des services techniques communaux a nécessité des travaux de réparation à hauteur de 637,53 € TTC

L'association n'étant pas couverte par son assurance pour ce type de sinistre, elle propose à la commune le remboursement total des frais occasionnés à l'occasion du sinistre sur ses fonds propres par trois versements mensuels de 212.51 €

Le versement se fera à partir du mois de Janvier 2025.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

- accepte le remboursement proposé par l'association Le Tremplin, sise 33 Boulevard Bizet, à Villeneuve d'Ascq pour un montant de 637.53 € en trois versements mensuels de 212.51 € à compter du mois de Janvier 2025.

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 29 NOV. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 29 NOV. 2024